



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition spéciale du 18 septembre 2024



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ÉDITION SPÉCIALE DU 18 SEPTEMBRE 2024

RECTORAT

ARRÊTÉ DOS4 2024-2025 n°026 du 16 septembre 2024 portant modification de la composition de la commission académique devant laquelle sont formés les recours administratifs préalables obligatoires exercés contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille



ACADÉMIE DE NANCY-METZ

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'organisation et de la performance

Division de l'organisation scolaire

Bureau des moyens des établissements privés sous contrat,
du contrôle des établissements privés hors contrat et de
l'instruction en famille

DOS 4

N° 026 - 2024/2025

Affaire suivie par :

Laure THOUVENIN

Tél : 03 83 86 20 28

Mél : laure.thouvenin@ac-nancy-metz.fr

ARRÊTÉ

DOS4 2024-2025 n° 026 du 16 septembre 2024

portant modification de la composition de la commission académique devant laquelle sont formés les recours administratifs préalables obligatoires exercés contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille

**Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités**

VU les articles D131-11-10 à D131-11-13 du code de l'éducation,
VU l'arrêté portant composition de la commission académique devant laquelle sont formés les recours administratifs préalables obligatoires exercés contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction en famille n°380 du 6 juin 2024,

ARRÊTE

ARTICLE N°1 : la composition de la commission académique devant laquelle sont formés les recours administratifs préalables obligatoires exercés contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille est fixée comme suit :

1) En qualité de président :

Monsieur Rodolphe DELMET, secrétaire général d'académie adjoint, directeur de l'organisation et de la performance ;

2) En qualité de membres :

Titulaires

Mme Nadine ANTONACCIO
Inspectrice d'académie, inspectrice
pédagogique régionale de mathématiques

Mme Karine PIERRE-SEPHAUD
Inspectrice de l'Education nationale,
inspectrice instruction en famille en charge
des départements de la Meurthe-et-Moselle
et des Vosges

Suppléants

M. Laurent ARER
Inspecteur d'académie, inspecteur
pédagogique régional de physique-chimie

Mme Sylvie SAUVAGE
Inspectrice de l'Education nationale,
inspectrice instruction en famille en charge
des départements de la Moselle et de la
Meuse

Docteur Éric TURBAN
Médecin conseiller technique du Recteur

Docteur Nathalie TAJAN
Médecin conseillère technique du Directeur
académique des services départementaux
de l'éducation nationale de Moselle

Mme Sylvie WOLTRAGER
Conseillère technique de service social du
Recteur

Mme Delphine THEVENOT
Conseillère technique de service social
auprès du Directeur académique des
services départementaux de l'éducation
nationale de Meurthe-et-Moselle

ARTICLE N°2 : la composition de la commission académique devant laquelle sont formés les recours administratifs préalables obligatoires exercés contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille mise en place par arrêté DOS4 2023-2024 n°380 du 6 juin 2024 est ainsi modifiée :

- Monsieur Benjamin HORRUT, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional d'arts plastiques, est nommé en remplacement de monsieur Laurent ARER en tant que membre suppléant,
- Madame Cathy NALET, inspectrice de l'éducation nationale en charge de l'instruction en famille pour les départements de la Meurthe-et-Moselle et des Vosges, est nommée en remplacement de madame Karine PIERRE-SEPHAUD en tant que membre titulaire,
- Monsieur Jean-Pierre METZINGER, médecin de l'éducation nationale dans le département de la Moselle, est nommé en remplacement de madame Nathalie TAJAN en tant que membre suppléant,
- Madame Hind LAFRAOUI, conseillère technique de service social du Recteur, est nommée en remplacement de madame Sylvie WOLTRAGER en tant que membre titulaire.

ARTICLE N°3 : le mandat des nouveaux membres susmentionnés prend fin en même temps que celui des autres membres de cette commission, à savoir le 6 juin 2026.

ARTICLE N°4 : la secrétaire générale de l'académie de Nancy-Metz est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur,
Par délégation,
La secrétaire générale d'académie,



Marie-Laure JEANNIN